

Le p'tit journal



Place Adrien-Toussaint 54380 SAIZERAIS Tél: 03.83.24.45.02 Mail: accueil@saizerais.fr



LES **PERMANENCES** DU CCAS

Les permanences du CCAS seront assurées un mardi par mois, de 14h à 17h, en mairie : mardi 8 octobre, mardi 5 novembre et mardi 3 décembre 2019.

C'est la saison des couleurs chaudes où les arbres se parent de nuances de rouges, de jaunes..., où le climat est encore très doux. « L'automne est le printemps de l'hiver », disait le peintre Henri de Toulouse-Lautrec.

Les gourmets savent que l'automne est la saison idéale pour déguster les champignons, les pommes, le raisin, les poires et les marrons chauds... L'automne, c'est également la saison où les jardiniers préparent le printemps, où les gens s'activent à rentrer leur bois pour de belles flambées en perspective... Un bonheur doux et tendre à la fois qui prépare Noël et ses jolies fêtes que nous vous souhaitons les plus heureuses possibles!

Votre CCAS se propose de vous accompagner tout au long de ce trimestre et se tient à votre écoute et à votre service pour toute demande d'information, d'aides : administratives, financières, alimentaires... Il vous suffit pour cela d'appeler votre mairie au: **03 83 24 45 02** et nous vous rappellerons pour vous fixer un rendez-vous.



Nous comptons sur vous !!!

LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

Du lundi 7 octobre au dimanche 13 octobre

Les bénéfices de cette action, portée par l'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux), seront dédiés cette année aux familles et aux personnes les plus démunies. assumant toute l'année la charge permanente d'un enfant souffrant de troubles majeurs du comportement ou nécessitant des soins constants, en permettant à celles-ci de bénéficier de temps de répit, de solutions d'accueil temporaires proposées et financées par l'AEIM. Nous passerons dans le village vendre les brioches au prix de 5 € l'unité. Vous pourrez également téléphoner en mairie au 03 83 24 45 02 et les membres du CCAS se feront un plaisir de vous les apporter à domicile.

LE LOTO DES SAGES

Le samedi 12 octobre à 14h30

Salle multi activités

Votre CCAS organise, comme chaque année, un loto totalement gratuit où de nombreux lots seront à gagner : un tableau, une cafetière Nespresso, une tablette numérique, des paniers gourmands... Nous partagerons ensemble un « goûter » confectionné par les membres du CCAS. Il s'adresse à nos Saizerillons et Saizerillonnes âgés de 65 ans et +. Si votre conjointe ou conjoint a moins de 65 ans, il est le bienvenu! Une invitation vous sera distribuée la deuxième quinzaine de septembre.

Merci de nous retourner le plus rapidement possible votre réponse en mairie. Nous vous attendons nombreuses et nombreux!

MARCHE "OCTOBRE ROSE"

Dimanche 20 octobre à 9 heures Salle multi activités

Le comité des fêtes, le CCAS et la mairie, en partenariat avec le Crédit Mutuel de Liverdun, organisent gratuitement une marche « douce », « familiale », de 6 km autour et dans notre village. L'objectif de cette action, portée par l'ADECA 54 (Association pour le Dépistage des CAncers en Meurthe-et-Moselle), est de sensibiliser et de promouvoir le double dépistage du cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 74 ans car nulle n'est à l'abri. À cette occasion, des tee shirts seront vendus 1€; cette somme sera reversée à la Ligue contre le cancer 54. Vos dons seront les bienvenus et un panier gourmand, offert par le Crédit Mutuel, sera à gagner au retour de la marche. Des précisions vous seront apportées par un flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

THÉ DANSANT ET COLIS DES SAGES

Samedi 30 novembre à 14h30

Salle multi activités

Comme chaque année, votre CCAS organise un thé dansant à destination de nos Saizerillonnes et Saizerillons âgés de 65 ans et +. Il sera animé par l'orchestre « NOSTALGIC ORCHESTRA ». Au cours de cet après midi festif, un goûter vous sera servi et les personnes âgées de 70 ans et + pourront retirer leur colis. Vous pouvez, sans souci, venir accompagné de votre conjointe ou conjoint ayant moins de 65 ans.

Vous recevrez une invitation début novembre. Sovez nombreuses et nombreux!









INFORMATION JEUNESSE: Pass Jeunes 54

Pass Jeunes 54 est un nouveau dispositif proposé par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle et l'État. Il s'agit d'une aide financière (sous conditions de ressources) aux jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

Il s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €.

La famille reçoit, au mois d'août, un courrier (notification de droit) l'informant du montant de l'aide pour son ou ses enfant(s).

- Pour les QF de moins de 451 €, montant de l'aide unique : 100 €
- Pour les QF de 451 € à 550 €, montant de l'aide unique : 70 €
- Pour les QF de 551 € à 650 €, montant de l'aide unique : 50 €

Pass Jeunes 54 est utilisable dès réception du courrier (notification de droit).



Vous remettez le courrier (notification de droit) lors de l'inscription à l'organisateur – partenaire du dispositif qui prend en compte immédiatement

Les associations partenaires apposent une affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux. Pour plus d'informations: Mail: passjeunes54@cdos54.fr ou Tél: 09 70 19 96 54.

l'aide financière mentionnée.

RECHERCHE D'EMPLOI



Le département recrute. L'assistant(e) familial(e) est un professionnel de l'aide sociale à l'enfance.

Il (elle) accueille à temps plein, à son domicile et pour une durée variable, un enfant qui, pour sa sécurité ou son bienêtre, ne peut plus habiter dans sa famille suite à une décision de justice. Après avoir obtenu un agrément, l'assistant familial reçoit une formation. Il est intégré dans une équipe éducative qui l'accompagne de manière à ce qu'il puisse offrir à cet enfant l'épanouissement nécessaire pour bien grandir. Il est rémunéré par le Conseil départemental.

Ce métier vous intéresse : il est vivement conseillé de participer aux réunions d'information sur le métier d'assistant(e) familial(e) organisées sur chaque territoire. Les réunions ont lieu de 14 heures à 16h30.

Pensez à vous inscrire au préalable : Tél : **03 83 94 50 12** ou Mail : **infometierassfam@departement54.fr**)



Vous avez envie d'exercer une activité privilégiant la relation humaine? Le métier d'aide à domicile est peut-être fait pour vous.

Il consiste à apporter aux personnes âgées ou handicapées, à leur domicile, l'aide quotidienne dont elles ont besoin. Avec le vieillissement de la population, la demande de ces services explose et les associations peinent à recruter des personnes compétentes. Ce métier a l'avantage d'être exercé à proximité du domicile.

Pour mieux connaître les métiers de l'aide à domicile et postuler : **www.coeur-emplois.fr**

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour déposer une demander auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) 2 possibilités : par e-mail ou par courrier postal.

Dans le cadre du développement du téléservice, le dépôt d'une demande peut se faire de manière dématérialisée (à privilégier) via le portail internet :

https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/54

Les pièces administratives nécessaires à l'instruction de votre demande doivent préalablement être scannées au format PDF et jointes lors de ce dépôt. Ce service vous permet de recevoir rapidement un accusé réception et de savoir si les pièces administratives ont toutes été bien réceptionnées.

Une demande est composée:

- D'un formulaire de demande.
- D'un projet de vie.
- D'un certificat médical.
- Des justificatifs obligatoires (justificatif d'identité et de domicile).
- Des éléments d'évaluation complémentaires pour certaines demandes.

LES VACANCES PAR L'ANCV

(Agence Nationale pour les Chèques Vacances)

L'ANCV propose chaque année des séjours vacances : jeunes, familles, seniors

SENIORS EN VACANCES

vous pouvez en bénéficier si vous êtes retraité, non imposable ou sans activité,

- si vous êtes âgé de 60 ans et plus ou 55 ans en situation de handicap,
- + si vous résidez en France.

Tarifs 2019 :

Séjour 5 jours / 4 nuits :

- Tarif plein : **336 €**/pers. maximum
- 201 €/pers. maximum avec 135 € aide ANCV

Séjour 8 jours / 7 nuits :

- Tarif plein : **402** €/pers. maximum
- 242 €/pers. maximum avec 160 € aide ANCV

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ANCV

La Bourse Solidarité Vacances est destinée aux personnes en difficulté économique ou sociale, capables de partir de façon autonome, mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances.

La BSV, qu'est-ce que c'est?

Des offres de séjours et de loisirs solidaires.

Des tarifs solidaires:

de - 50 % à - 70 % du prix public.

Des séjours variés et de qualité :

- 8 jours / 7 nuits.
- En location simple, demipension ou pension complète.
- En villages de vacances, campings, résidences de tourisme, hôtels... partout en France, à la mer, à la campagne, à la montagne ou en ville.

Nota: pour le transport, la SNCF met à la disposition de l'ANCV des billets de train valables pour toutes les destinations en France au tarif unique de 30 € (aller/retour - offre sous conditions).

Pour qui?

Familles à revenus modestes, personnes au chômage ou bénéficiant du RMI, jeunes en situation de précarité, personnes handicapées et personnes âgées à faibles ressources...

Nécessairement aidées par un référent social, salarié ou bénévole, pour la construction du projet de vacances.

Des personnes suffisamment autonomes pour :

- Construire leur projet de vacances avec un soutien organisationnel léger,
- S'engager jusqu'au bout dans la réalisation de leur séjour,
- S'intégrer harmonieusement sur un site de vacances

Critères d'éligibilité au programme BSV -Bénéficiaires :

avoir un QF (quotient familial) CAF inférieur à 1 000 €. Découvrez ici les modalités de partenariat pour porter un projet BSV.

Ce programme passe par l'intermédiaire des collectivités ou associations qui souhaitent participer, à travers les vacances, à un projet d'insertion et de remobilisation sociale des publics fragilisés qu'ils suivent ce qui est le cas de votre CCAS qui vient de signer une convention avec l'ANCV.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de contacter le secrétariat de votre mairie au : 03 83 24 45 02 et votre CCAS vous rappellera pour vous donner rendez-vous et instruire la demande.







Alexandre, notre jeune CIVIQUE »,

« SERVICE CIVIQUE », anime depuis le 10 septembre 2019, et ce jusqu'au 18 avril 2020, **notre**

nouvel espace numérique à la salle Saint-Georges. Il accueille toutes les personnes du village et des villages environnants souhaitant se familiariser à l'outil informatique, voulant apprendre à naviguer sur internet et devenir autonomes dans leurs démarches administratives. Des ateliers « à thèmes » alterneront avec des ateliers « libres » où vous pourrez travailler sur les thèmes suivants :

- Apprendre à utiliser sa tablette Envoyer des mails
- Transférer des photos Protéger son ordinateur
- Créer des dossiers Rédiger une lettre, etc.

Il dispose de 6 tablettes numériques, d'une imprimante portative et de papier. Il sera à l'écoute de vos besoins et pourra ainsi adapter le contenu d'une réunion par rapport à ceux-ci. De plus, Alexandre **pourra se déplacer au domicile des personnes habitant SAIZERAIS sur rendez-vous**. Pour cela, n'hésitez pas à contacter l'accueil de votre mairie au **03 83 24 45 02**, Alexandre vous rappellera pour fixer un rendez-vous.

Alors venez participer aux ateliers qui vous intéressent!

MIAM

FICHE CONSEIL N°13

VIEILLIR À DOMICILE : SORTIR PLUS

La prestation « SORTIR PLUS » met à la disposition des bénéficiaires un accompagnateur, véhiculé ou non, pour leur permettre d'aller faire les courses ou en promenade, de se rendre chez des amis, à la banque, chez le coiffeur... favorisant ainsi la mobilité et le lien social, facteurs d'un vieillissement réussi.

Elle concerne les personnes âgées de 75 ans et plus.

Le financement de cette aide s'effectue sous forme de chèques emploi service universels (CESU) préfinancés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire.

Chaque chéquier a une valeur de **150 €** et comprend 10 chèques d'une valeur nominative de 15 € chacun.

Chaque personne peut demander **3 chéquiers par an maximum**. Une participation financière est demandée pour chaque chéquier : 15 € pour le 1^{er} chéquier, 20 € pour le 2^e et 30 € pour le 3^e.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez contacter le : **0 810 360 560**

Un conseiller organise avec vous la sortie!



LE COIN

DES BONNES IDÉES, ASTUCES OU RECETTES...

Pour vos soirées au coin du feu :

Gratin de baguette à la courgette

1/2 baguette légèrement rassie, 40 cl lait, 30 g beurre, 1 filet d'huile d'arachide, 30 g farine, 1 courgette, 2 feuilles de laurier, 3 échalotes, sel fin et poivre

Préchauffer le four à 210°. Couper la baguette en fines tranches. Les faire tremper dans

Émincer les échalotes. Dans une poêle, avec l'huile et le beurre, les faire suer sans coloration, les saupoudrer de farine, bien mélanger et verser le lait. Assaisonner de sel, poivre et feuille de laurier. Laisser cuire 5 mn.

le lait pendant 5 mn, les égoutter et les déposer sur une assiette. Conserver le lait.

Tailler la courgette en fines tranches. Étaler dans un plat allant au four une couche de tranches de pain et de courgettes. Verser la moitié de la sauce à l'échalotte et recouvrir avec les restes de tranches de baquettes et de courgettes. Verser le reste de la sauce et enfourner 20 mn. C'est prêt : il ne reste plus qu'à déguster!